

E12BS

Formation Préalable à l'Habilitation électrique Interventions élémentaires de remplacement et raccordement sur installations électriques Indice BS complété par l'indice BE Manœuvre

FORMACODE : 24049 - 24095

OBJECTIFS

Réaliser en toute sécurité le remplacement à l'identique de fusibles, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs, le raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente et le réarmement de dispositifs de protection. Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre ces interventions. Rendre compte de ses activités.

TYPE DU PUBLIC

Personnels d'exploitation, d'entretien ou polyvalents appelés à faire des opérations de remplacement et de raccordement, de manœuvre d'ordre non électrique et d'exploitation.

PRÉREQUIS

Connaissances des lois fondamentales de l'électricité et des techniques de remplacement et de raccordement des équipements électriques.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques et d'ateliers pratiques.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension) et dispositifs de condamnation.

> Moyens humains

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

ÉVALUATION

> L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.

Les stagiaires sont évalués pour l'habilitation BS complétée par l'indice BE Manœuvre leur permettant les manœuvres d'exploitation.

- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE

> **Connaissances générales**

Les grandeurs électriques • Les effets du courant sur le corps • Les zones d'environnement • Les titres d'habilitation
• Les équipements de protection • La conduite à tenir en cas d'accident

> **Remplacement et raccordement**

Les matériels électriques BT et TBT • Les risques spécifiques aux interventions BT • Les mesures de prévention
• Les moyens de protection individuelle (l'identification, l'utilisation et la vérification) • Les limites de l'habilitation BS • La zone d'intervention • La mise en sécurité d'un circuit • Préparer et réaliser une intervention de remplacement • La rédaction des documents • Respecter les consignes du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité

PRATIQUE

> **Exercices sur :**

Le repérage des environnements ou locaux à risques • L'analyse préalable à l'intervention • La mise hors service d'un équipement • La manœuvre d'exploitation • Le remplacement de fusibles, de lampes, d'accessoires d'un appareil d'éclairage • Le remplacement d'un socle de prises de courant et d'interrupteurs • Le raccordement d'un matériel sur un circuit en attente protégé et mis hors tension • Le réarmement d'un dispositif de protection, et le compte rendu de son activité

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

Cette formation est conforme à la norme NF C18-510.

Un recueil de prescriptions de sécurité électrique est remis à chaque stagiaire.

MODALITÉS

Durée : 2 jours.

Prix : nous consulter.

GUIDE DES HABILITATION ET DES FORMATIONS

NORME NFC 18-510			
Nature des opérations réalisées imposant une habilitation électrique	Fonction selon la Norme	Niveaux habilitation	Références Prérequis techniques
TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE			
Travaux d'ordre non électrique en environnement électrique	Exécutant	B0, H0, H0V	Stage : E12N1 ou E12WN1 ⁽²⁾ Recyclage : Stage E12N1R ou E12WN1R ⁽²⁾
Organisation des travaux d'ordre non électrique	Chargé de chantier	B0, H0V Chargé de chantier	Stage : E12N2 ou E12WN2 ⁽²⁾ Recyclage : Stage E12N2R ou E12WN2R ⁽²⁾
Manœuvre d'exploitation	Chargé de manœuvre d'exploitation	BE Manœuvre	Stage : E12N3 ou E12WN3 ⁽²⁾ Recyclage : Stage E12N3R ou E12WN3R ⁽²⁾
OPÉRATIONS ET INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES D'ORDRE ÉLECTRIQUE			
Interventions Élémentaires : - Remplacement à l'identique de fusibles, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs - Raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente. Réarmement de dispositifs de protection	Chargé d'intervention élémentaire BT	BS	Stage : E12BS ou E12WBS ⁽²⁾ Prérequis : connaissance des règles élémentaires de l'électricité et les techniques de remplacement et de raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir ⁽¹⁾ Recyclage : Stage E12BSR ou E12WBSR ⁽²⁾
Mesurage de grandeur électrique et non électrique, d'intensité, de tension, d'isolement, de distance, de pression... Vérification : examen visuel de l'état de l'installation, des conducteurs, du bon fonctionnement des différentiels des éclairages de sécurité...	Chargé d'opérations spécifiques	BE Mesurage BE Vérification	Stage : E12BMV ou E12WBMV ⁽²⁾ Recyclage : Stage E12B3R ou E12WB3R ⁽²⁾
Essais dans des laboratoires ou des plates-formes d'essai en basse tension	Chargé d'opérations spécifiques	BE Essai	Stage : E12BE ou E12WBE ⁽²⁾ Prérequis : compétences en électricité Recyclage : Stage E12B3R
Opérations BT Élémentaires chaîne PV	Opérations BT Élémentaires chaîne PV	BP	Stage : E12BP ou E12WBP ⁽²⁾ Recyclage : Stage E12BPR, nous consulter

LES MOYENS DE SOCOTEC



3 solutions de formations sur mesure

- Les **formations interentreprises** sont déployées sur des plateaux techniques dotés d'équipements représentatifs des situations de travail.
- Les **formations intra entreprise** font l'objet d'une même attention. Aussi, il est proposé à l'entreprise une évaluation de son site afin de recréer l'univers des plateaux techniques. A défaut, il est soit mis à disposition des châssis pédagogiques BT, soit proposé de réaliser la formation sur l'un des plateaux techniques des Centres de formation.
- Les **formations E-Learning** permettent d'acquérir à distance et à son rythme, l'intégralité des connaissances théoriques nécessaires avant l'apprentissage pratique sur les installations de l'entreprise ou celles du Centre de formation et l'évaluation des compétences conformément à la Norme NF C 18-510.



Une pédagogie active

- Les **Formateurs issus du terrain**, parfaitement initiés aux méthodes d'enseignement, sont positionnés en tant que ressources au centre du groupe d'apprenants pour favoriser les échanges.
- Les **parcours pédagogiques** multiples répondent aux différentes fonctions décrites par la Norme NF C 18-510 et ont pour objectif d'aller au-delà de l'obligation réglementaire de la formation pour faire accepter des logiques de changement par l'appropriation de compétences nouvelles.
- La **stratégie pédagogique dynamique** alterne exposés explicatifs, exercices théoriques et mises en application pratique avant la réalisation des évaluations.



Des moyens pédagogiques spécifiques

- Les outils tels les **châssis pédagogiques** et les **méthodes d'enseignement** sont conçus au niveau national et déployés à l'identique dans chaque Centre de formation.
- Les **ressources techniques et pédagogiques complémentaires** permettent au Formateur d'illustrer les préoccupations particulières de chaque stagiaire.



Une aide à la décision pour l'employeur

- Une **fiche individuelle des résultats** des évaluations théoriques et pratiques consigne les acquis de chaque stagiaire.
- La formulation de l'**avis du formateur** sur le niveau d'habilitation et les acquis du stagiaire permet à l'employeur de prendre la décision de l'habilitation électrique de son salarié en toute connaissance de cause.



Une formalisation des habilitations électriques

- Le **titre d'habilitation** pré-remplis remis à l'employeur est à signer avant sa remise aux salariés concernés.
- Le support remis au stagiaire en fin de formation reprend les principales **prescriptions de sécurité électrique**.
- Le Centre de formation vous informe de la date des recyclages à prévoir pour vos salariés qu'il a formés.